

Mesdames les enseignantes et messieurs
les enseignants du premier degré

s/c de Mesdames les inspectrices et messieurs
les inspecteurs de l'éducation nationale

Carcassonne, le 12/11/2018

Division des personnels

Affaire suivie par

M. Xavier ROCHEFORT
téléphone
04.68.11.57.78
diper11@ac-montpellier.fr

M. Rüdiger SETZKORN
Téléphone
04.68.11.57.84
rudiger.setzkorn@ac-montpellier.fr

67 rue Antoine Marty
11 816 Carcassonne
cedex 9

Réf. : 18/XR/514

**Objet : mouvement interdépartemental des personnels enseignants du premier degré
Rentrée scolaire 2019**

Les enseignants du premier degré sont invités à prendre très attentivement connaissance des dispositions de la note de service n° 2018-133 du 7-11-2018 publiée au **BOEN spécial n° 5 du 8 novembre 2018** relative à la mobilité des personnels enseignants du premier degré - rentrée scolaire 2019.

Je rappelle que tous les enseignants qui désirent changer de département doivent obligatoirement participer au mouvement interdépartemental.

Le calendrier des opérations fixé par cette note devra être rigoureusement respecté, aucun retard ne pouvant être admis. Ce calendrier figure au II.2 de la note ci-dessus référencée :

☞ ouverture de l'application SIAM permettant la saisie des vœux par INTERNET fixée au

jeudi 15 novembre 2018 à 12 heures.

☞ fermeture de l'application SIAM fixée au

mardi 4 décembre 2018 à 18 heures.

*
**

A compter du mercredi 5 décembre 2018, un **accusé de réception** sera transmis uniquement dans la boîte à lettres électronique I-Prof des candidats. Cet accusé ne sera pas envoyé sous format papier. Vous devez **l'éditer, le vérifier, le compléter, le dater, le signer et le transmettre** à la DSDEN de l'Aude (division des personnels, adresse ci-contre) au plus tard le **17 décembre 2018**, le cachet de la poste faisant foi. Les pièces justificatives requises en fonction de votre demande doivent, sous votre responsabilité, être jointes à la confirmation de votre demande de changement de département. Pour

indication, une liste des pièces recevables figure sur l'accusé de réception. Il vous appartient de conserver une copie de votre dossier.

*
**

Après la clôture de saisie des vœux, soit le **4 décembre 2018**, les candidats qui veulent modifier ou annuler leur demande pourront **télécharger les formulaires** de participation au mouvement, de **modification ou d'annulation** sur le site : www.education.gouv.fr rubriques « concours, emplois, carrières - les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation - les promotions, mutations et affectations – SIAM : mutation des personnels du premier degré ».

Leur demande devra être envoyée à la DSDEN de l'Aude le **mercredi 31 janvier 2019 au plus tard – délai de rigueur**.

*
**

Les candidats désirant faire valoir une priorité médicale au titre du handicap sont priés de déposer au plus tôt leur demande auprès du médecin de prévention, le docteur Nicole Dejong (nicole.dejong@ac-montpellier.fr).

*
**

Les barèmes seront accessibles entre le vendredi **1er février 2019** et le jeudi **7 février 2019**. J'attire votre attention sur le fait que les barèmes, accessibles sur votre boîte I PROF doivent être vérifiés par vos soins. Le barème validé sera communiqué au candidat avant d'être transmis à l'administration centrale le 7 février 2019 et ne sera plus susceptible d'appel.

L'absence de la confirmation de demande dans les délais fixés annule la participation au mouvement du candidat.

*
**

A partir du 12 novembre 2018 et jusqu'au 04 décembre 2018, un service téléphonique du Ministère est à votre disposition pour des conseils personnalisés :

☎ 01.55.55.44.44

De plus, à **partir du 05 décembre 2018 et jusqu'au 31 janvier 2019**, vous pourrez vous adresser à la DSDEN de l'Aude qui vous informera sur le suivi de votre dossier :

☎ par téléphone : 04 68 11 57 84 ou 04 34 42 91 26 ou 04 68 11 57 78

☎ par mail : ce.dsden11-mouvement@ac-montpellier.fr

Pour la rectrice, et par délégation,
la directrice académique
des services de l'Éducation nationale
de l'Aude,



Claudie FRANÇOIS GALLIN